

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

**N° 2017/23  
du 15.03.2017  
domaine 7.1**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	<b>15</b>	15		

CONVOCAION	AFFICHAGE
09.03.17	09.03.17

Objet : Ouverture de crédits suite aux intempéries

**SEANCE DU 15 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique Ricci, Maire.

**Présents :** Agostini, Biaggi, Bozioglav, Coudert, Elgart, Esposito, Faure, Fombelle, Maury, Muselli, Peretti, Ricci D,Rossi,

**Représenté :** Valery, Mattei

**Absents :** Berti, Carbuccia, Ricci RM, Sanguinetti ;

**Secrétaire :** Peretti

Le Maire rappelle au Conseil que jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Commune peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Considérant les travaux envisagés suite aux intempéries du 24/11/2016

**Après examen et délibération, le Conseil**

**DECIDE** d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017 sur la base du montant suivant : 48 310 €

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires, au budget de la Collectivité, à l'article 2315 et opération 1702 « travaux intempéries »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Pour le Maire le 1<sup>er</sup>Adjoint,